



Interpellation

**Le Parc Mouche: un terrain de stationnement pour autocaravanes?**

Le groupe PS-Les Verts n'est aucunement satisfait des réponses du Conseil municipal à la question écrite N° 1124 intitulée "Parc Mouche". Nous souhaitons donc interpellier le Conseil municipal sur les réponses apportées aux questions 2, 3 et 4.

Pour le groupe PS-Les Verts

Baptiste Laville

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PARC MOUCHE » (N° 1124) (M. BAPTISTE LAVILLE)**

Séance du 25 juin 2020

Point n° 9

Le Conseil municipal peut apporter les éléments de réponses suivants aux différentes questions.

**1. Pourquoi la cabane n'a-t-elle jamais été reconstruite ? Va-t-on un jour y reconstruire une cabane ?**

Aucune nouvelle cabane n'est prévue à cet emplacement. Un groupe de travail en partenariat avec la bourgeoisie de Porrentruy a été créé pour la construction d'une nouvelle cabane forestière au nord du château.

**2. Une fontaine en pierre existe dans le parc. Est-il prévu, un jour, de rénover cette fontaine ainsi que son alimentation en eau ?**

La fontaine n'est pas répertoriée dans le réseau des fontaines communales. Il n'est pas prévu de rénovation actuellement. La fontaine était alimentée par une prise d'eau sur le raccordement de la ferme de Bellevue au réseau communal d'eau potable.

**3. Le Conseil municipal compte-t-il étudier l'ensemble des pistes possibles afin de maintenir et valoriser le potentiel naturel, écologique et touristique de ce site ?**

Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour ce site remarquable, principalement le projet d'une aire d'accueil touristique pour les campings cars.

Au niveau nature, 12 des 40 chênes du quarantenaire ont été plantés sur ce site fin mars.

**4. Un petit chemin d'accès au parc existe en face de l'école St-Charles. Le chemin et particulièrement les escaliers sont dans un état déplorable. Quand le Conseil municipal compte-t-il réparer ce chemin ?**

L'entretien et la remise en état de l'escalier et du chemin ont été devisés à environ CHF 45'000.-. La question de fond de l'utilité de conserver cet accès est à l'étude. Si ce passage doit être conservé, le montant devra être inscrit au budget 2021.